



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/422
S/1994/1086
22 septembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Points 24, 33, 34, 55, 72, 91, 95,
98, 99, 101, 103 et 145 de l'ordre
du jour provisoire*

NÉCESSITÉ DE LEVER LE BLOCUS ÉCONOMIQUE,
COMMERCIAL ET FINANCIER APPLIQUÉ À CUBA
PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

QUESTION DE LA REPRÉSENTATION ÉQUITABLE
AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET DE
L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SES MEMBRES

LA SITUATION DE LA DÉMOCRATIE ET DES
DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

LES PROGRÈS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
ET LEURS INCIDENCES SUR LA SÉCURITÉ
INTERNATIONALE

RENFORCEMENT DU RÉGIME DÉFINI PAR LE
TRAITÉ VISANT L'INTERDICTION DES ARMES
NUCLÉAIRES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS
LES CARAÏBES

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT
DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES
QUESTIONS RELATIVES À LA SITUATION
SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES,
AUX PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS
ET À LA FAMILLE

PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE
CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME
MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME
INTERNATIONAL

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Quarante-neuvième année

* A/49/150.

Lettre datée du 15 septembre 1994, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir les documents adoptés lors du huitième Sommet annuel du Groupe de Rio qui s'est tenu à Rio de Janeiro les 9 et 10 septembre 1994, avec la participation de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Guatemala, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago, de l'Uruguay, du Venezuela et du Brésil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale portant sur les points 24, 33, 34, 55, 72, 91, 95, 98, 99, 101, 103 et 145 de son ordre du jour provisoire (A/49/150) et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Brésil
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Ronaldo Mota SARDENBERG

ANNEXE I

[Original : espagnol et anglais]

Déclaration de Rio de Janeiro

1. Au moment de nous réunir pour ce huitième Sommet annuel, nous observons avec satisfaction que de nombreux processus électoraux démocratiques ont été appliqués cette année en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce fait démontre la vitalité de la démocratie dans notre région, et le rôle décisif qu'a joué le Dispositif permanent de consultation et de concertation politique pour son renforcement et sa défense.

2. La stabilité des institutions démocratiques a permis de réaliser une entente toujours plus étroite entre les pays de la région. Le Groupe de Rio s'est imposé en tant qu'instance privilégiée de consultation et de dialogue entre les plus hautes autorités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Ce rapprochement repose sur des bases d'autant plus solides qu'il concerne tous les aspects de nos relations, depuis ceux de caractère strictement politique jusqu'aux affaires économiques, depuis le renforcement de la démocratie jusqu'aux progrès des processus d'intégration régionale, depuis l'expansion des échanges commerciaux jusqu'à la revalorisation de nos racines culturelles communes qui se renforcent par la conscience croissante de notre communauté d'intérêts.

3. Nous reconnaissons que le renforcement de la démocratie est étroitement lié au développement visant à satisfaire les aspirations de nos peuples au bien-être et à la justice sociale et économique. Nous n'épargnerons aucun effort pour maintenir et promouvoir la démocratie et stimuler le développement économique et social dans notre région.

4. La stabilité institutionnelle et le système démocratique seront renforcés par le dialogue, la coopération mutuelle et le respect rigoureux des principes consacrés dans les Chartes respectives de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains, notamment celui de la non-intervention dans les affaires intérieures de chaque pays et celui de l'autodétermination.

5. Nous renouvelons le consensus intervenu à la Conférence mondiale des droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en 1993 et nous réaffirmons que tous les droits de l'homme sont interdépendants et indivisibles et que, par conséquent, ils ne peuvent être appliqués de façon sélective.

6. Nous tenons à exprimer notre satisfaction de voir que le premier poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme a été attribué à un Latino-Américain afin de reconnaître les travaux qui sont actuellement accomplis en Amérique latine et aux Caraïbes dans ce domaine.

7. Nous sommes heureux de constater l'accroissement important des courants commerciaux et des relations économiques qui résulte des accords bilatéraux de libre-échange conclus entre divers pays latino-américains. Le processus d'intégration s'étend à toute la région. Le Marché commun du sud se renforcera avec l'adoption d'un tarif extérieur commun à compter du 1er janvier 1995, ce

/...

qui aura pour effet de créer une union douanière, cependant que l'on s'efforce de promouvoir l'établissement de liens avec d'autres pays latino-américains, tels que la Bolivie et le Chili. Nous prenons note du nouveau dynamisme du Pacte andin et de la signature de l'Accord de libre-échange du Groupe des Trois, qui établit de nouvelles formes de coopération économique et commerciale entre la Colombie, le Mexique et le Venezuela, ainsi que des accords conclus entre ces pays et les pays de l'Amérique centrale. Nous notons aussi le renforcement du Système d'intégration de l'Amérique centrale, la vitalité de la communauté des Caraïbes et la signature récente du Traité créant l'Association des États des Caraïbes. Nous apprécions hautement les travaux qui s'effectuent actuellement au sein de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), qui offre un cadre juridique et un forum de négociation pour le développement de ces nombreuses initiatives positives en faveur de l'intégration. Par ailleurs, nous estimons que l'Accord de libre-échange nord-américain apporte une contribution au processus de libéralisation du commerce dans cet hémisphère.

8. Toutes ces initiatives nous permettent d'être optimistes quant à la convergence prochaine des différents plans sous-régionaux en vue d'une coopération économique toujours plus large renforçant l'intégration progressive de la région dans l'économie mondiale. La Zone de libre échange sud-américaine (ALCSA) que l'on s'efforce de réaliser en négociant un réseau d'accords de libre échange contribuera à réaffirmer et à renforcer ce processus.

9. La libéralisation et la modernisation de nos économies constituent une condition indispensable pour le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes et pour mieux intégrer la région dans l'économie internationale. Pour assurer le développement économique de tous nos pays, il faut non seulement accroître les investissements, mais augmenter des financements publics et privés. La mise au point d'une infrastructure adéquate de transport et de communication et l'emploi optimal et rationnel des sources d'énergie exigent des investissements de grande ampleur de la part de la région. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance qu'il y a à prendre des mesures visant à favoriser le développement des régions frontalières entre nos pays.

10. Les principaux défis auxquels doivent répondre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont la croissance économique et le développement social. Tant au niveau de l'État qu'à celui de la société, la priorité continuera d'être donnée à l'adoption de mesures efficaces pour l'éradication de l'extrême pauvreté.

11. Conscients du fait que le plein épanouissement économique et social de nos peuples exige un effort soutenu dans le domaine de l'éducation, nous nous engageons à donner la priorité aux mesures visant à éliminer l'analphabétisme, à améliorer progressivement la qualité de l'éducation de nos peuples et à créer les conditions nécessaires pour qu'une plus grande partie de la population scolaire puisse accéder au niveau de l'enseignement technique et supérieur.

12. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se déclarent fermement convaincus que le Sommet mondial pour le développement social qui se tiendra à Copenhague en mars 1995 donnera à la communauté internationale la possibilité de traiter équitablement l'intégration sociale, en particulier celle des groupes

marginiaux et défavorisés, et contribuera à soulager la pauvreté et à augmenter les emplois productifs.

13. La signature des accords conclus à l'issue des négociations d'Uruguay sous l'égide du GATT, ainsi que la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), marquent le début d'une nouvelle ère dans le commerce international. Nous invitons tous les pays à ratifier le plus tôt possible ces accords et à s'abstenir d'appliquer des politiques protectionnistes et de créer des obstacles à la libéralisation et à la croissance du commerce international, notamment celui des produits agricoles.

14. La modernisation de nos économies exige l'adoption de nouvelles techniques accroissant la productivité et l'application de méthodes de production plus efficaces adaptées à l'environnement. Les contrôles nationaux et internationaux exercés sur les transferts de techniques à double fin ne doivent pas faire obstacle à l'acquisition de biens et de techniques avancées en vue de leur utilisation pacifique aux fins du développement.

15. Dans le domaine de l'accès à la technologie disponible sur le plan commercial, nos préoccupations ne se bornent pas à obtenir des concessions. Il est de notre intérêt commun de participer activement, en tant que producteurs et que consommateurs, aux courants d'échange de connaissances et de biens dans le domaine de la technologie avancée.

16. Les progrès que nous avons accomplis en matière de non-prolifération, qui font virtuellement de l'Amérique latine et des Caraïbes la première région peuplée exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, représentent une contribution supplémentaire de la région à la paix et à la sécurité internationales, qui se traduit par une progression vers la pleine entrée en vigueur du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco). Dans notre région, l'établissement de la confiance peut être considéré comme une réalité. Nous avons adopté des mesures qui assurent la transparence des relations intrarégionales et nos dépenses d'armement et les budgets de nos forces armées sont relativement inférieurs à ceux des autres régions du monde.

17. La communauté internationale doit coopérer davantage aux efforts que nous déployons pour faire face à la menace que représente pour nos peuples le crime organisé et intensifier la lutte contre la corruption, ainsi que pour promouvoir une administration plus efficace de la justice. L'accent doit être mis sur la lutte contre le trafic des stupéfiants, la production et la consommation illicites de stupéfiants, le détournement de précurseurs chimiques, le blanchiment de l'argent et le trafic des armes, qui ont été la principale cause de l'accroissement de la violence et de la criminalité et qui mettent en péril la santé et le bien-être de nos peuples. Pour faire en sorte que ces efforts contribuent à assurer la stabilité du système démocratique et du gouvernement, il convient d'améliorer les procédures et les dispositifs des accords de coopération et de faire en sorte qu'ils reconnaissent les besoins nationaux de chacun de nos pays, contribuant ainsi à renforcer le consensus interne dans chacun d'eux.

18. Nous condamnons énergiquement tous les attentats terroristes, en particulier ceux qui ont été récemment perpétrés dans notre région, et nous lançons un appel à la communauté internationale pour que l'on combatte ce fléau. À ce propos, nous réaffirmons l'importance des traités d'extradition ratifiés par nos pays et des mesures prises par les autorités judiciaires intéressées.

19. Nous appuyons sans réserve les efforts accomplis par les pays qui procèdent à des mesures de pacification et de réconciliation interne, et nous demandons instamment à la communauté internationale de se joindre à nous pour exprimer leur solidarité.

20. Nous attachons beaucoup d'importance au processus d'élargissement et de réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies qui vise à rectifier les déséquilibres de sa composition actuelle, à améliorer les mécanismes de prise de décisions et à assurer une plus grande transparence dans la conduite de ses travaux pour lui permettre de refléter de façon plus légitime et plus représentative l'ensemble des pays Membres de l'Organisation. Nous nous accordons à estimer que, par sa tradition juridique et sa contribution à la cause de la paix, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes mérite d'être prise en considération lors de tout élargissement du Conseil.

21. Nous nous déclarons satisfaits de la Déclaration faite à Corfou par les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Union européenne, dans laquelle ils ont réaffirmé l'importance des relations avec l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que leurs groupes régionaux. Nous invitons l'Union européenne à se joindre à nous pour adopter une stratégie commune dans laquelle seraient définies de nouvelles instances de dialogue et de coopération en vue de renforcer nos relations économiques et commerciales et d'établir une véritable association dans l'intérêt des deux régions.

22. Nous sommes conscients de l'importance qu'il y a à poursuivre notre dialogue avec le Japon et avec la République populaire de Chine qui a fait preuve d'une vitalité croissante. Nous intensifions le dialogue avec d'autres pays ou groupes de pays, tels que le Conseil de coopération du Golfe et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

23. Nous avons bon espoir que le Sommet des chefs d'État et de gouvernement démocratiquement élus de l'hémisphère élèvera le niveau du dialogue politique et aboutira à l'adoption de mesures concrètes de nature à renforcer les liens économiques et commerciaux et la coopération entre les pays de l'hémisphère. Dans ce contexte, le Groupe de Rio réaffirme qu'il est prêt à étendre ses consultations avec les États-Unis d'Amérique, en tant qu'interlocuteur privilégié.

24. Les chefs d'État et de gouvernement réunis à Rio de Janeiro expriment leurs remerciements au Président Itamar Franco pour l'hospitalité du peuple et du Gouvernement brésiliens et lui présentent leurs félicitations pour l'efficacité avec laquelle a été organisé et conduit le huitième Sommet du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique.

ANNEXE II

[Original : espagnol et anglais]

Déclaration du Groupe de Rio sur la situation en Haïti

1. Les chefs d'État et de gouvernement réunis pour le huitième Sommet du Groupe de Rio expriment leur solidarité sans faille avec le peuple haïtien dans les épreuves qu'il traverse actuellement et renouvellent leur ferme engagement de rechercher une solution durable conforme aux principes des Chartes respectives de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains pour résoudre la crise qui sévit dans ce pays.

2. Ils condamnent et rejettent énergiquement l'obstination et l'intransigeance de ceux qui détiennent illégalement le pouvoir en Haïti et les invitent résolument à déférer immédiatement leur autorité aux dirigeants légitimes et démocratiquement élus, conformément à la volonté maintes fois exprimée de la communauté internationale.

3. Les chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio sont convaincus que l'acceptation de cette demande permettra d'éviter une aggravation de la situation et de contribuer, grâce aux efforts résolus de l'hémisphère, au rétablissement des institutions démocratiques dans cette nation amie.

4. Les chefs d'État et de gouvernement souhaitent voir apporter une solution pacifique à cette crise.

ANNEXE III

[Original : espagnol et anglais]

Déclaration du Groupe de Rio concernant Cuba

1. Après avoir examiné la situation actuelle dans la République de Cuba, les chefs d'État et de gouvernement réunis pour le huitième Sommet du Groupe de Rio expriment leur préoccupation devant les risques qu'entraîne l'évolution indésirable de la crise cubaine.

2. Ayant présents à l'esprit les principes de non-intervention et d'autodétermination, ils estiment que pour éviter des souffrances encore plus grandes à ce peuple frère, il est indispensable d'instaurer à Cuba une transition pacifique vers un régime démocratique et pluraliste, qui respecte les droits de l'homme et la liberté d'opinion, conformément à la volonté populaire.

3. Les chefs d'État et de gouvernement estiment qu'à cette période critique, ils peuvent et doivent engager un dialogue constructif avec Cuba en vue de contribuer au processus interne de démocratisation de ce pays frère. C'est ainsi qu'ils souhaitent voir Cuba se rapprocher davantage des pays latino-américains et des Caraïbes et se réintégrer pleinement dans la communauté de l'hémisphère.

4. Dans ce contexte, ils réaffirment la nécessité de lever l'embargo imposé à Cuba.

5. Par ailleurs, ils soulignent l'importance qu'ils attachent à la décision du Gouvernement cubain visant à inviter le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme à visiter ce pays à une date rapprochée, ainsi qu'à sa décision d'adhérer au Traité de Tlatelolco.

6. Ils estiment que les négociations directes qui ont actuellement lieu entre les États-Unis d'Amérique et Cuba constituent un fait positif. Les résultats que ces entretiens font déjà apparaître confirment la nécessité de poursuivre le dialogue.

ANNEXE IV

[Original : espagnol et anglais]

Déclaration du Groupe de Rio sur la coordination de la
lutte contre le trafic des stupéfiants

1. Les chefs d'État et de gouvernement réunis pour le huitième Sommet du Groupe de Rio réaffirment qu'ils s'engagent fermement sur le plan politique à s'attaquer au fléau que constitue le trafic des stupéfiants et à lutter contre ce cancer qui ronge l'ensemble de la communauté internationale.
2. Ils expriment leur préoccupation croissante devant l'augmentation constante du trafic des stupéfiants dans le monde et l'immense danger qu'il représente pour les institutions sociales, le respect des droits de l'homme et la stabilité démocratique de leurs pays.
3. Conscients de l'ampleur du problème, ils s'accordent à estimer qu'il exige une action internationale concertée et plus efficace.
4. À cet effet, les chefs d'État et de gouvernement conviennent d'harmoniser dans les plus brefs délais leurs législations nationales concernant le blanchiment de l'argent, les procédures expéditives d'extradition, la confiscation des biens et la coopération policière et judiciaire.
5. Ils conviennent également qu'il est nécessaire de promouvoir l'adoption d'instruments internationaux visant à assurer la coopération indispensable dans ce domaine.
6. De même, ils reconnaissent la nécessité de lancer simultanément des politiques offrant d'autres possibilités de développement grâce à l'ouverture des marchés et à l'augmentation des investissements dans les zones de culture de la feuille de coca.
7. Ils se déclarent également favorables à l'inclusion dans l'ordre du jour du Sommet de Miami de l'examen d'une convention interaméricaine contre le blanchiment de l'argent.
